



COOPÉRATION
CENTRES DE GESTION
PAYS DE LA LOIRE
FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE

Garanties Prévoyance pour les agents territoriaux des Pays de la Loire

SYNTHESE DES GARANTIES PROPOSÉES POUR LES ASSISTANTS FAMILIAUX ET MATERNELS

CENTRE DE GESTION DE LA SARTHE

Déterminées par l'accord collectif régional du 9 juillet 2024

- Contrat collectif à adhésion obligatoire des agents conforme aux dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023
- Couverture des risques d'incapacité temporaire de travail et d'invalidité
- Participation minimale employeur à hauteur de 50 % de la cotisation du régime de base



ASSUREUR RETENU : COLLECTEAM ALLIANZ

GARANTIE Couverture des garanties incapacité temporaire de travail, invalidité et décès

	Taux de cotisation
90 %	2,20 %
95 %	2,45 %



CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE LA SARTHE